



Numéro de l'acte	2022-91-URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022

QUESTION N°2022-91

URBANISME : CONVENTION D'OCCUPATION DEPENDANT DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF RESEAU – ITINERAIRE 2 ROUES-PIETONS - SIGNATURE

RAPPORTEUR :

Monsieur Dominique LARDEUR
Conseiller Délégué, Travaux – Jardins Ouvriers – Cimetières

Le conseil municipal,

Vu la convention signée le 8 août 2012, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2012, avec SNCF RESEAU, autorisant la commune à occuper un terrain d'une superficie d'environ 1 100 m², cadastré D-102p, D-106p et F-1058p, correspondant à l'itinéraire piéton et deux roues

Vu l'avenant n°1 du 20 décembre 2019 prolongeant la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2022

Considérant que la commune maintient son occupation

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : ADOPTE les dispositions de la convention ci-annexée à passer avec SNCF RESEAU

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée

ARTICLE 3 : IMPUTE les dépenses correspondantes aux budgets 2023 et suivants

ARTICLE 4 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables 28
- Votes défavorables 0
- Abstentions 0

Fait à ARQUES
Le 23 septembre 2022

Le Maire,
Benoît ROUSSEL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022

Affiché le 28 septembre 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux le Vingt Deux Septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le seize septembre 2022 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX – Gaëlle ROSE - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT – Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 21 présents
- 1 absent non excusé
- 0 absents excusés sans pouvoir
- 7 absents excusés avec pouvoir

Cécile CARON ayant donné pouvoir à Corinne REANT

Johnny WALLART ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER

Sébastien BERNARD ayant donné pouvoir à Bernadette BAROUX

Sébastien DUCHATEAU ayant donné pouvoir à Stéphane FINARD

Ludovic LELEU ayant donné pouvoir à Hélène FAYEULLE

Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND

Laurence DELAVAL ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT

Madame Bernadette BAROUX est nommée secrétaire de séance.